

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7757

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

AVANT L'ARTICLE 58

Rédiger ainsi l'intitulé de ce chapitre :

« Un système aspirant à mieux récompenser l'activité et à protéger les personnes contre les interruptions de carrière »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une telle formulation laisse entendre l'infailibilité du système proposé par le Gouvernement. Cette assurance, que contredit la forte vague de protestation qui sévit en France et que les Français continuent de soutenir largement, doit être relativisée.